

## France : la BEI et MedinCell signent un nouveau contrat de prêt de 40 millions d'euros pour soutenir le développement de traitements innovants

- Ce prêt de 40 millions d'euros est destiné au développement de traitements injectables à action prolongée basés sur la technologie propriétaire de MedinCell, visant à améliorer de manière significative les soins et la qualité de vie des patients.
- Cet investissement de la BEI est garanti par le Fonds européen pour les investissements stratégiques, le pilier central du Plan d'investissement pour l'Europe.

Jacou (France), le 23 novembre 2022, 17h45 CET. Le nouveau prêt signé entre la Banque européenne d'investissement (BEI), soutenue par le Plan d'investissement pour l'Europe, et la société pharmaceutique MedinCell est destiné à soutenir le développement son portefeuille de traitements innovants. Celui-ci est déjà composé de plusieurs produits injectables à action prolongée au stade préclinique et clinique. Un premier traitement utilisant la technologie de MedinCell, BEPO<sup>®</sup>, devrait arriver sur le marché américain au premier semestre 2023.

Grâce à ce nouveau prêt de la BEI qui succède à un précédent financement de 20 millions d'euros en 2018, également soutenu par le Plan d'investissement pour l'Europe, MedinCell va poursuivre sa mission qui est de répondre aux principaux défis de la santé grâce à des traitements innovants. La technologie BEPO<sup>®</sup> de MedinCell, développant des produits injectables à action prolongée, peut être utilisée pour développer de nouveaux traitements dans de nombreux domaines thérapeutiques tels que la schizophrénie, la contraception, le paludisme, la gestion de la douleur, etc.

BEPO<sup>®</sup> permet de contrôler et de garantir l'administration à dose thérapeutique optimale d'un traitement pendant plusieurs jours, semaines ou mois grâce à une simple injection qui crée un dépôt entièrement biorésorbable. BEPO<sup>®</sup> est conçu pour potentiellement développer des traitements plus efficaces, améliorer l'observance des patients, rendre les traitements plus accessibles et réduire leur empreinte environnementale.

Christophe Douat, président du directoire de MedinCell déclare : « Ce nouveau prêt de la BEI donne à MedinCell les moyens de continuer à innover et à développer des traitements à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques susceptibles de changer la donne pour les patients et les soignants. Nous sommes fiers de collaborer une nouvelle fois avec la BEI, un partenaire stratégique qui soutient notre modèle d'entreprise de pharma humaniste et notre mission d'améliorer la santé des patients dans le monde entier. »

Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement ajoute : « Soutenir l'innovation dans le domaine de la santé pour améliorer le bien-être des patients est une priorité pour la BEI. Ce deuxième prêt à MedinCell reflète notre engagement fort en faveur des entreprises innovantes dans leur secteur d'activité. En tant que banque de l'UE, il est important de leur donner les moyens de développer des technologies qui contribueront, dans le cas de MedinCell, à soigner des personnes qui ont besoin de traitements dans de nombreux domaines thérapeutiques. Ce prêt contribuera à améliorer l'accessibilité, les soins et la qualité de vie des patients en Europe ».

Le commissaire européen à l'économie, Paolo Gentiloni, commente : « Nous sommes déterminés à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'UE en investissant dans l'innovation en matière de santé. Cet investissement, garanti par le Plan d'investissement pour l'Europe, en est la preuve et contribue à renforcer la position de l'Europe à la pointe de la recherche et du développement. »

### A propos de la Banque européenne d'investissement

La BEI est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (UE) et ses actionnaires sont les 27 États membres de l'UE. Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. Elle emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions très favorables pour soutenir des projets qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE. La BEI s'efforce de placer l'UE à l'avant-garde de la prochaine vague d'innovation, notamment dans le secteur de la santé. En réponse à la crise sanitaire du Covid-19, la BEI a débloqué six milliards d'euros pour des investissements dans le secteur de la santé afin de soutenir des infrastructures médicales, des activités de recherche supplémentaires ainsi que d'autres financements liés aux vaccins et aux traitements. En tant que banque européenne soutenant le climat, la BEI est l'un des principaux bailleurs de fonds de la transition verte vers un modèle de croissance plus sobre en carbone et plus durable.

### A propos de MedinCell

MedinCell est une société pharmaceutique en phase de pré-commercialisation qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans divers domaines thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO<sup>®</sup> à des principes actifs déjà connus et commercialisés. Grâce à la libération contrôlée et prolongée du principe actif, MedinCell rend les traitements médicaux plus efficaces, notamment grâce à une meilleure observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à une réduction significative de la quantité de médicaments nécessaires dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO<sup>®</sup> permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière d'un médicament à la dose thérapeutique optimale pendant plusieurs

jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. MedinCell collabore avec des sociétés pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options thérapeutiques. Basée à Montpellier, MedinCell emploie actuellement plus de 150 personnes représentant plus de 30 nationalités différentes.

[www.medincell.com](http://www.medincell.com)

### À propos du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) également appelé « Plan Juncker » est le pilier central du Plan d'investissement pour l'Europe. Il fournit des garanties de première perte, permettant à la BEI d'investir dans des projets plus nombreux et souvent plus risqués. Les projets et accords approuvés pour un financement au titre du FEIS sur la période 2015-2022 doivent permettre au total de mobiliser 524,3 milliards d'euros d'investissements et de soutenir plus de 1,4 million de petites et moyennes entreprises dans toute l'Union européenne. A partir de 2022, le FEIS est remplacé par le nouveau programme européen InvestEU. Destiné à soutenir une nouvelle vague d'investissements d'au moins 372 milliards d'euros dans l'ensemble de l'UE, il vise à donner un nouvel élan à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois en Europe au cours de la période 2021-2027.

### Contacts presse

#### Medincell

David Heuzé, [david.heuze@medincell.com](mailto:david.heuze@medincell.com), +33 6 98 52 47 50

#### European investment bank

Christophe Alix, [c.alix@eib.org](mailto:c.alix@eib.org), tél : +33 6 11 81 30 99

[www.eib.org/press](http://www.eib.org/press) - press office : +352 4379 21000 – [presse@eib.org](mailto:presse@eib.org)

#### European Commission

Flora Matthaes, [flora.matthaes@ec.europa.eu](mailto:flora.matthaes@ec.europa.eu), tel.: +32 2 298 39 51

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procèdera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.